

FEDERATION INTERNATIONALE DU SPORT SCOLAIRE
&
SLOVAK SCHOOL SPORT ASSOCIATION
ISF – FLOORBALL – 2009
CHAMPIONNAT DU MONDE SCOLAIRE

du samedi 28 février au samedi 7 mars 2009

TRENCIN / SLOVAQUIE

BULLETIN 1

Le Comité Exécutif (CE) de la Fédération Internationale du Sport scolaire ISF a décidé de confier l'organisation du **Championnat du Monde Scolaire de Floorball 2009 sous patronage de l'ISF** à Trencin/Slovaquie.

1. INVITATIONS

Les invitations à ce championnat sont envoyées aux organisations sportives scolaires qui sont membres de plein droit ou membres associés de l'ISF et pour information aux membres du Comité Exécutif de l'ISF et à la Fédération Internationale de Floorball (IFF).

2. COMPOSITION DES EQUIPES et CONDITIONS DE PARTICIPATION

- 2.1 Seules les équipes d'établissements scolaires peuvent participer.
Chaque pays ne peut sélectionner qu'une équipe garçons et une équipe filles.
- 2.2 Tous les joueurs de l'équipe garçons doivent être inscrits dans le même établissement scolaire et ce depuis le début de l'année scolaire 2008/2009.
Toutes les joueuses de l'équipe filles doivent être inscrites dans le même établissement scolaire et ce depuis le début de l'année scolaire 2008/2009.
- 2.3 Tous les joueurs et joueuses doivent être né(e)s en 1992, 1993 ou 1994.
Des participants plus jeunes ou plus âgés ne seront pas acceptés!
- 2.4 Chaque équipe sera composée au maximum de 17 joueurs/joueuses + 2 gardiens de but, de 2 enseignants/entraîneurs et d'un (1) arbitre. Pour toutes les équipes inscrites, le nombre des joueurs ne peut pas être moins que 10 + 2.
Chaque délégation nommera un chef de délégation qui aura la responsabilité de l'équipe ou des équipes de sa délégation. Il ne peut pas associer la fonction de chef de délégation avec celle d'entraîneur.
Chaque pays qui inscrit des équipes doit fournir un arbitre par équipe. Tous les arbitres doivent être en possession d'une licence nationale (niveau le plus haut) ou internationale.
Au cas où un pays ne serait représenté que par une seule équipe, sa délégation pourra comprendre jusqu'à 23 personnes. Si 2 équipes (filles et garçons) participent, la délégation pourra comprendre 45 personnes au maximum.
- 2.5 Chaque pays participant a le droit d'inscrire un maximum de 2 personnes adultes supplémentaires dont la fonction doit être précisée : médecin, kinésithérapeute, interprète, agent de sécurité, représentant du ministère, journaliste, ...

Toute autre personne ne fera pas partie de la délégation officielle et ne sera pas accréditée par le CO.

2.6 Les joueurs doivent être inscrits à temps plein dans l'école qu'ils représentent. Ils doivent appartenir à des établissements scolaires qui dispensent un enseignement général. (Règlements Généraux de Compétition RGC - 7.3).

N'ont pas le droit de participer (RGC - 7.7) :

- a) les élèves d'une école professionnelle qui ne fréquentent cette école que parallèlement à leur formation professionnelle;
- b) les équipes scolaires et les élèves inscrits à des écoles qui dispensent un entraînement sportif sans formation générale;
- c) les écoles de sports à mi-temps (p.ex. l'après-midi) qui accueillent des élèves de différents établissements pour leur offrir la possibilité de pratiquer un ou plusieurs sports;
- d) les équipes constituées au sein de sociétés, d'universités ou d'autres institutions.

2.7 Chaque équipe participante doit être désignée officiellement par l'organisation en charge du sport scolaire, membre de l'ISF.

2.8 Le nombre des équipes participantes chez les filles et chez les garçons est limité respectivement à 16. Si le nombre des équipes qui se sont inscrites avant la clôture des inscriptions est supérieur à 16, la procédure de répartition des places entre en vigueur (RGC - 6.2).

3. PROGRAMME PROVISOIRE

Samedi 28 février	Accueil - Règlement financier - Accréditation Installation des équipes (Entraînement)
Dimanche 1 mars	Réunion des chefs de délégation / des responsables d'équipe / des arbitres Cérémonie d'Ouverture Compétition
Lundi 2 mars	Compétition
Mardi 3 mars	Compétition
Mercredi 4 mars	Programme culturel Soirée « Rencontre des Nations »
Judi 5 mars	Quarts de finale et demi-finales et autres matches de classement
Vendredi 6 mars	3 ^e place et autres finales de classement Finale Filles / Garçons Remise des prix, Cérémonie de Clôture & Fête d'adieu
Samedi 7 mars	Départ des délégations

4. VOYAGE

Le voyage du lieu d'origine à l'aéroport international de lieu ou à la gare ferroviaire de lieu et le retour est organisé et financé par chaque pays participant.

Voyagez dans la mesure où la gare d'aéroport international d'endroit ou d'endroit doit être arrangé et financé par chaque pays de participation. Le transport de l'aéroport de Bratislava est fixé par le comité organisateur gratuitement. Transport d'autres aéroports (Vienne, Budapest,...) sera chargé selon la distance.

5. FRAIS ET ASSURANCES

- 5.1 En retour des frais de séjour fixés par le Comité Exécutif de l'ISF, le Comité d'Organisation assure l'hébergement et les repas des participants pour la durée du Mondial, le programme sportif et culturel et tous les transports qui sont liés au programme officiel (arrivée/départ, programme sportif et culturel).
- 5.2 Les frais de séjour à verser par chaque membre d'une délégation officielle à l'organisateur du Mondial s'élèvent à 42 EUR par personne / par nuit pour un maximum de 23 personnes (1 équipe) ou de 45 personnes (2 équipes), conformément aux règles de l'ISF.

En outre, une contribution à l'ISF de 25 EUR par membre de la délégation sera perçue à l'enregistrement des équipes.

La somme totale par personne est donc de 319 EUR (294 EUR+25 EUR).

Si la distance entre Trencin et la capitale d'un pays participant, venant d'un autre continent, dépasse les 5000 kilomètres, la délégation a le droit d'arriver un jour plus tôt ou de repartir un jour plus tard au tarif normal du séjour (42 EUR).

- 5.3 Le séjour d'un maximum de 2 personnes adultes supplémentaires est réglé de la façon suivante:
- chambre individuelle à 84 EUR / nuit
 - chambre double (2 personnes supplémentaires) à 42 EUR / nuit
 - chambre double (1 personne supplémentaire + 1 enseignant ou 1 arbitre) à 42 EUR / nuit
- Cette demande sera introduite par le pays concerné.
- 5.4 Si la délégation fait le voyage en car, le chauffeur de car sera considéré comme membre de la délégation et payera 42 EUR par nuit.
- 5.5 L'organisation d'un séjour prolongé de la délégation (avant ou après l'événement) est à régler par le pays concerné. Le Comité d'organisation n'en est pas responsable.
- 5.6 Les délégations qui ne peuvent pas fournir le nombre d'arbitres nationaux ou internationaux requis, devront régler une amende de 907 EUR par arbitre manquant.
- 5.7 Chaque pays doit souscrire une assurance pour chacun des membres de sa délégation. L'assurance doit couvrir au moins la responsabilité civile de la délégation, les dommages matériels et les frais médicaux.

6. CAUTION

- 6.1 A l'inscription chaque pays doit payer une caution de 84 EUR par personne pour confirmer sa participation.
La caution sera payée **en une fois pour la délégation complète** par l'organisme responsable pour le sport scolaire (fédération, fondation, ministère, ...).
Les virements de la part des écoles participantes seront refusés.
Cette somme sera déduite du montant total.
En cas de forfait la caution n'est pas remboursable sauf si la délégation en a informé l'organisateur avant le tirage des groupes ou en cas de force majeure. Celui-ci devra être approuvé par le Bureau Restreint de l'ISF.
- 6.2 Le secrétariat de l'ISF se charge d'enregistrer toutes les cautions avant le 30 novembre 2008.
- 6.3 La caution doit être virée sur le compte suivant :
- Nom de la banque : Fortis Bank
Adresse : Pastoor Coplaan 202, 2070 Burcht, Belgique
BIC (Swift Code) : GEBABEBB
Récepteur : ISF, Avenue Léopold II 184 D, 1080 Bruxelles, Belgique
IBAN : BE03 0015 2130 7984
Référence: ISF – Floorball – 2009 (Nom du pays participant)
- 6.4 Le solde sera payé comptant en EUR à l'arrivée à Trencin (des cartes bancaires (*ne*) seront (*pas*) acceptées) (ou peut être versé en EUR sur le compte bancaire de l'organisateur) qui sera publié dans le troisième bulletin jusqu'au *date* au plus tard.
- 6.5 **Tous les frais bancaires (caution et solde) sont à la charge des pays participants.**

7. REGLEMENT TECHNIQUE

- 7.1 La compétition se déroulera selon les règles en vigueur à l'ISF et à l'IFF sous la direction de l'observateur de l'ISF.
- 7.2 Le règlement technique détaillé et la formule de compétition seront joints aux bulletins 2 et 3

8. ENREGISTREMENT

- 8.1 Le formulaire d'inscription (voir annexe) dûment complété et signé par l'organisation en charge du sport scolaire devra être retourné: à l'organisateur **au plus tard pour le 30 septembre 2008** :

Responsable: Mrs. Marta DANKIKOVA
Organisateur: L 'Association slovaque du sport scolaire
Adresse: hala Mladost, Trnavska 39, 831 04 Bratislava 3, Slovak Republic
Téléphone: 00421-911519722, 00421-2-44453482
Fax: 00421-2-44453482
courriel: isf2009@floorball-trencin.sk
sass@sass.sk

- 8.2 L'inscription détaillée comportant les noms de tous les joueurs/toutes les joueuses et des autres membres de la délégation sera envoyée au CO avant le 24 janvier 2009 (les formulaires d'inscription détaillée seront joints au Bulletin 3).

9. ENGAGEMENTS PRIS PAR LES DELEGATIONS

- 9.1 La présence de chaque participant est obligatoire pendant toute la durée de l'événement.
- 9.2 Chaque participant s'engage en plus à participer à toutes les activités du programme extra sportif.
- 9.3 Chaque équipe s'engage à jouer contre toutes les autres équipes participantes.
- 9.4 Ne figureront au classement que les équipes dont tous les membres participants auront assisté à l'intégrité du programme sportif, aux cérémonies d'ouverture, de remise des prix, de clôture, ainsi qu'au programme socioculturel.

10. DOPAGE

Des contrôles antidopage (usage des substances interdites) pourront être effectués lors de la compétition selon la loi ou les procédures en vigueur en Slovaquie.

Dans ce cas, le compétiteur pourra être accompagné d'un adulte. Si un compétiteur suit un traitement médical, il doit se munir de pièces justificatives et le signaler dès son arrivée au CO.

Veillez, s'il vous plaît, retourner le formulaire d'inscription au plus vite mais avant le 30 septembre 2008 et envoyer une copie par fax au secrétariat de l'ISF (++32 2 423 01 21) ou par courriel (jan.coolen@isfsports.org).

Veillez, s'il vous plaît, payer la caution avant le 30 novembre 2008.

Dans l'attente de vous rencontrer
en Slovaquie
en février/mars 2009 !

Pour le Comité Organisateur
ISF Floorball 2009
Mrs. Marta DANKIKOVA
Secretary General

L'Association slovaque du sport scolaire
hala Mladost, Trnavska 39, 831 04 Bratislava 3, Slovak Republic

FEDERATION INTERNATIONALE DU SPORT SCOLAIRE
&
SLOVAK SCHOOL SPORT ASSOCIATION
ISF – FLOORBALL – 2009
CHAMPIONNAT DU MONDE SCOLAIRE

du samedi 28 février au samedi 7 mars 2009

TRENCIN / SLOVAQUIE

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

PAYS:

Inscrit	1 équipe d'établissement scolaire – garçons	Oui / Non
	1 équipe d'établissement scolaire – filles	Oui / Non

- Nous confirmons que le pays indiqué ci-dessus participera au championnat du monde scolaire ISF de Floorball et accepte les règles énoncées dans ce 1er bulletin.
- Nous envoyons la caution d'un montant de 84 EUR par personne avant le 30 novembre 2008 au compte mentionné au point 6.3 de ce bulletin.

Signature : _____ Date : _____

Nom : _____ Fonction : _____

Organisation compétente en charge du sport scolaire : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Fax : _____ Courriel : _____

A retourner avant le **30 septembre 2008** à

Organisateur:	L 'Association slovaque du sport scolaire
Adresse:	hala Mladost, Trnavska 39, 831 04 Bratislava 3, Slovak Republic
Téléphone:	00421-911519722, 00421-2-44453482
Fax:	00421-2-44453482
E-mail:	isf2009@floorball-trencin.sk , sass@sass.sk